

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL SYNDICAL

- SEANCE DU 06.02.2023

Syndicat Intercommunal Scolaire de la Seille

Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de conseillers titulaires présents : 8
Nombre de conseillers suppléants présents : 1
Nombre de Procurations : 1
Nombre de conseillers votants : 9

La convocation adressée le 30.01.2023 avec comme ordre du jour :

- Tarifications services périscolaires
- Subvention octroyée pour les sorties scolaires 2023
- Montant alloué pour l'achat des fournitures scolaires 2023
- Fixation du montant de la participation financière des communes aux frais de scolarité des enfants résidants en dehors du périmètre du SIS de la Seille (enfants du centre REALISE)

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 13.02.2023 et transmis au contrôle de légalité le 14.02.2023.

Le Président,
Jean-Claude CRESPIY



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA SEILLE
Mairie de Lorraine
54111 JEANDELAINCOURT

L'an deux mille vingt-trois, le six février, le Conseil Syndical de la Seille s'est réuni à 20 heures 30, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Claude CRESPIY, Président.

Etaient présents :

Anthony LEMOINE, Fabrice GRANDFERRY, Dominique NIKELE, Delphine LORETTE, Bénédicte HUMBERT, Ludovic SCHWARTZ, David HAAS, Julian PLEUT (suppléant)

Absents :

Séverine BAIN, Rémy WEIL, Aurélie LOUIS.

Absents excusés :

Bernard MASSOURIDES,

Procurations :

Mr Bernard MASSOURIDES donne procuration à Mr Dominique NIKELE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mr Dominique NIKELE a été désigné pour assurer cette fonction.

2023-02 – SUBVENTION OCTROYEE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE POUR LES SORTIES PEDAGOGIQUES

Mr CRESPIY Jean-Claude rappelle aux membres du Conseil Syndical qu'une subvention de 20€/enfants avait été attribuée pour l'année scolaire 2021-2022.

Au vu des augmentations de l'énergie annoncées, notamment sur les transports, Mr le Président propose d'augmenter la subvention.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical a décidé à l'unanimité :

- D'octroyer pour l'année scolaire 2022-2023 la subvention suivante :
 - Sorties Pédagogiques : 25€ x 184 enfants = soit une somme maximale de 4600.00€ après vérification des factures réglées par la coopérative scolaire
- D'inscrire au budget scolaire 2023, les crédits correspondants.

A JEANDELAINCOURT, les jours mois et an susdits

Le Président,
Jean Claude CRESPIY



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA SEILLE
Mairie de Lorraine
54111 JEANDELAINCOURT